



Espace
diversités
laïcité

TRAVAIL FORCÉ... EN FRANCE AUSSI ?

Rendons visible l'invisible



Dans le cadre de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Du 26 avril au 14 mai 2016
**EXPOSITION DE DES-
SINS ET CARICATURES**

Travail forcé, derrière
le code-barres...

Des œuvres de grands
dessinateurs internationaux
sélectionnées par un jury
présidé par Plantu.

Mardi 10 mai à 20h
CONFÉRENCE-DÉBAT

Le travail forcé existe aussi
en France, il peut être combattu

En partenariat avec :

L'ONG Ressources Humaines
Sans Frontières (RHSF)

Le Comité Contre l'Esclavage
Moderne (CCEM)



MAIRIE DE  TOULOUSE

WWW.TOULOUSE.FR

Toulouse en grand !

Espace diversités laïcité

38, rue d'Aubuisson - 31000 Toulouse
Métro : Jean-Jaurès ou François-Verdier
Tél. : 05 81 91 79 60
facebook.com/espacediversitestoulouse
courriel : espace-diversites-laicite@mairie-toulouse.fr

CONFÉRENCE-DÉBAT

Mardi 10 mai à 20h

LE TRAVAIL FORCÉ EXISTE AUSSI EN FRANCE, IL PEUT ÊTRE COMBATTU

Entrée libre et gratuite (auditorium)

dans la limite des 143 places disponibles.

L'esclavage a été aboli depuis longtemps. Pourtant il existe encore aujourd'hui, y compris en France et en Europe, au 21^e siècle dans le monde entier. Les principales formes contemporaines d'esclavage sont l'esclavage pour dettes, le travail forcé, l'esclavage sexuel, le mariage forcé, l'esclavage traditionnel, et le travail exorbitant des enfants. Plus de 21 millions de personnes sont victimes du travail forcé, 7% d'entre eux sont en Europe, et 80 000 personnes en France seraient concernées selon la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) qui a rendu public, le jeudi 10 mars 2016, son premier rapport d'évaluation de la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains en France. En France, cette nouvelle servitude se retrouve notamment dans l'esclavage domestique, les ateliers clandestins, la mendicité et la prostitution forcées... mais aussi le secteur agricole et la construction par le biais du travail détaché.

Si, pour l'essentiel, le travail forcé dans le secteur privé est une activité clandestine, il s'introduit dans l'économie légale par le biais de la sous-traitance et d'agences de recrutement. Les victimes sont souvent des personnes fragiles, non syndiquées. Retenues par la force et par la contrainte, souvent brutalisées, elles sont abandonnées à leur sort. Une action est possible !

Conférence animée par :

Mona Chamass Saunier

Directrice du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CEEM)

Martine Combemale

Directrice de Ressources Humaines Sans Frontières (RHSF)

EXPOSITION DESSINS/CARICATURES

Du 26 avril au 14 mai 2016

TRAVAIL FORCÉ, DERRIÈRE LE CODE-BARRES...

Entrée libre et gratuite - Lundi : 14h -19h30

Mardi au vendredi de 9h à 19h30

Samedi de 14h à 19h30

Des panneaux explicatifs sur ce fléau, qui touche la plupart des quelque 20 millions de travailleurs migrants dans le monde. Des données sur ses mécanismes, les moyens de le combattre, que l'on soit entreprise, collectivité... ou citoyen vigilant. Un éclairage sans concession par le dessin sur la réalité du travail forcé afin de comprendre cette calamité, s'y opposer. Les dessins sont une sélection parmi 120 dessinateurs originaires de 46 pays dans le cadre du concours « Dessine mes droits » organisé par RHSF, en partenariat avec l'ONG malaisienne Tenaganita. Ils ont été choisis par un jury composé de dessinateurs internationaux tels que **Plantu**, **Paresh** ou **Jiho**.

Événements organisés dans le cadre de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions célébrée le 10 mai.

"Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes"

Article 4 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

